

seraient détournés non pas d'un conflit mais de l'ONU elle-même. Dans quelles circonstances une grande puissance, quelle qu'elle fût, aurait-elle désormais fait cas d'un organisme qui se serait révélé incapable de donner suite à ses propres décisions ? L'ONU ne peut crier à l'agression pour ensuite rester les bras croisés.

D'autres organisations ont agi ainsi et ont échoué. La Société des nations criait à l'agression pour ensuite rester les bras croisés. Elle s'est effondrée, et il en est résulté un conflit. L'ONU elle-même, paralysée par la guerre froide, a souvent émis des déclarations et des condamnations. Il s'agissait de belles paroles, mais la communauté internationale n'en faisait aucun cas parce qu'elle savait que l'ONU ne passerait pas aux actes. L'ONU a été créée non pas pour servir de boîte à sermons, mais pour servir de tribune où les dirigeants du monde entier puissent discuter pour éviter la guerre et, si ces efforts échouent, prendre les mesures qui s'imposent. C'est pour cela que l'ONU a été créée, comme sa Charte l'indique clairement. Ce que la communauté internationale n'a pu faire pendant des décennies, elle le fait maintenant.

L'ONU que nous voyons agir maintenant n'est pas celle à laquelle nous nous étions habitués. Nous nous étions habitués à une ONU qui se répandait en beaux discours, en exhortations et en condamnations. Une ONU qui n'agissait que dans des domaines comme le développement, l'aide humanitaire, l'éducation et l'échange de renseignements. Certes, cette action est importante en soi et importante pour la paix et la sécurité. Elle ne reflète toutefois pas le mandat de l'ONU, qui est d'assurer la sécurité internationale et de combattre l'agression.

L'Organisation des Nations Unies a été créée pour prévenir les agressions et y mettre fin au cas où la prévention échouerait. C'est ce qu'on appelle parfois l'établissement de la paix, le sujet de vos délibérations d'aujourd'hui. Au cours des discussions sur le Golfe, on a fait la distinction entre l'établissement de la paix et le maintien de la paix. Certains affirment que les Nations Unies devraient maintenir la paix et non l'établir. Que le Canada devrait maintenir la paix et non l'établir. On dit que nous ne serons plus en mesure de maintenir la paix parce que nous l'établissons maintenant dans le Golfe.

Je n'accepte pas ces affirmations, ni les compromis qu'elles supposent. La Charte des Nations Unies ne fait même pas mention du maintien de la paix. Le principe du maintien de la paix est une invention de la Guerre froide, invention rendue nécessaire à cause de l'inaptitude des Nations Unies à remplir leur mandat. Ce principe a été inventé, non à cause des grandes puissances, mais malgré elles. Il a été inventé pour tenter de réparer les dégâts, une fois le conflit terminé, conflit que l'ONU n'avait pu ni prévenir, ni arrêter.